

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant des mesures temporaires de stationnement

N° 2024-A500

Le Maire de la Commune de Moulleron Le Captif,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles : L 2213-1, L 2213-2; L 2213-3, L 2213-4 et L 2213-5 ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée ;

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 ;

VU le Code de l'action sociale et des Familles et notamment son article L.241-32 ;

VU le Code de la route et notamment son article R417-11 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de réglementer le nombre de places de stationnement adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du festival Face&Si des 6, 7, et 8 septembre 2024, situé au Parc de Beaupuy, plusieurs parkings seront mis à disposition du public : au complexe sportif et culturel du Vendéspace situé Route de Beaupuy, des parkings comprenant 1 550 places de stationnement et à la Longère de Beaupuy situé route de Beaupuy comprenant un parking de 275 places ;

CONSIDÉRANT que selon la réglementation (art.3 du décret du 1^{er} août 2006 modifié), au-delà de 500 places, le nombre de places adaptées, qui ne saurait être inférieure à 10, est fixé par arrêté municipal ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Il est réservé 35 places de stationnement PMR sur le parking de la Longère de Beaupuy pour les titulaires de la carte de stationnement pour places handicapées.

ARTICLE 2 : La matérialisation verticale et horizontale de ces places sera réalisée par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe.

ARTICLE 4 : Le Maire de la commune de Moulleron le Captif, le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Vendée et Madame La Cheffe de la Police Municipale de Moulleron Le Captif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :

- au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Roche-sur-Yon

Fait à Moulleron le Captif
Le 15 juillet 2024

Le Maire

Jacky GODARD